

HANDBALL CLUB AURILLACOIS

PERSPECTIVES 2001/2005

SOMMAIRE

A - PRESENTATION ET PHILOSOPHIE DU PROJET	Page 2
B - PROJET SPORTIF	
I - Une organisation à 3 niveaux	Page 4
II - Objectifs sportifs 2001/2005	
C - ORGANISATION STRUCTURELLE	Page 7
I - Au plan sportif	
II - Au plan administratif	
D - LES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE	Page 9
I - Les ressources humaines	
II - Les ressources financières	
III - Les moyens matériels	
E - ORGANISATION FONCTIONNELLE	Page 11
I - Le Comité de Direction	
II - Le Bureau Directeur	
III - Les Commissions	
IV - Les Délégations Spécifiques	
V - Le Secrétariat	
CONCLUSION	Page 14
ANNEXES	
Organigramme de l'association	
Structures techniques	
Architecture des niveaux de compétition à l'échelon national	
Budgets prévisionnels	

PERSPECTIVES 2001 / 2005

PRESENTATION ET PHILOSOPHIE DU PROJET

Le fondement de notre démarche repose sur l'historique du club, mais aussi et surtout sur l'évaluation du **Projet de développement 1994/2000**.

Depuis sa création en **1972**, le club s'est progressivement structuré et développé pour atteindre une période faste : Accession à plusieurs reprises de l'équipe Séniors masculine en **Championnat de France de Nationale 3** au cours des années **1983 - 1985**. Cette réussite est essentiellement liée à une politique de formation des jeunes et à un développement quantitatif du Handball sur l'agglomération.

Malheureusement suivit une période où les difficultés sont apparues sans cesse croissantes : Nombre insuffisants d'éducateurs, d'équipes de jeunes, d'arbitres, résultats sportifs peu satisfaisants en rapport avec les potentialités de l'agglomération, organisation technique, administrative et financière du club beaucoup trop modeste pour espérer créer les conditions nécessaires à l'essor du Handball sur la **Ville d'Aurillac**.

Cependant, grâce à l'effort de quelques dirigeants en poste et à l'arrivée de **ressources humaines** et de **compétences nouvelles**, le club a réussi à mettre en œuvre une stratégie de développement et de structuration efficace lors de ces six dernières années (**Projet de Développement 1994/2000**).

Un large partenariat s'est alors rapidement mis en place avec la **Ville d'Aurillac**, premier partenaire du Hand Ball Club Aurillacois (**Signature du 1er Contrat d'Objectif en 1997...**), les décideurs institutionnels, économiques et les médias locaux.

Aujourd'hui, le Hand Ball Club Aurillacois peut être fier de posséder une structure digne d'un **Club d'Elite**, fort de sa cinquantaine de dirigeants, de ses cinq salariés, de ses quatre cent licenciés, et de ses résultats probants :

- Accession en Championnat de France de **Nationale 2** de l'équipe 1^{ère} Féminine.
- Accession en Championnat de France de **Nationale 3** de l'équipe 1^{ère} Masculine.
- Participation depuis deux saisons de l'équipe moins de 18 Ans Garçons au **Championnat de France** de la catégorie.

Devenu le **1er Club d'Auvergne**, le Hand Ball Club Aurillacois sera bientôt le Club phare du **Centre de la France**. Cette relative réussite réside avant tout dans la capacité que le club et ses dirigeants ont démontrée, à définir une réelle politique ambitieuse, mais aussi adaptée aux contingences de l'environnement, à s'attacher les services de **professionnels** compétents et disponibles, à anticiper les évolutions des pratiques sportives, tout ceci dans un climat de **convivialité**, en privilégiant les rapports humains et l'**épanouissement des individus**.

Dés lors, le Hand Ball Club Aurillacois se doit de continuer à se projeter dans l'avenir, en respectant la ligne directrice qu'il s'est fixée depuis de nombreuses années, sous peine de remettre en cause les acquis que chaque dirigeant, joueur, entraîneur, parent, sympathisant, femmes et hommes ont construits jour après jour.

Aussi, les **Perspectives 2001/2005** trouvent tout naturellement leurs raisons d'être dans l'impérieuse nécessité de définir pour les quatre prochaines années :

- **Le projet sportif** à mettre en œuvre.
- **L'organisation structurelle** à développer.
- **Les moyens humains, financiers et matériels** nécessaires.
- **L'organisation fonctionnelle** de cette architecture.

Cette initiative s'inscrit également dans la nécessité d'instaurer entre le Hand Ball Club Aurillacois et ses partenaires institutionnels et économiques une véritable concertation, un climat de confiance, pour aboutir à une réelle **politique contractualisée**, définissant les droits et les devoirs de chacun, mais aussi, les critères d'évaluation des actions engagées.

Par référence à l'organisation et à la structuration d'un **Club d'Elite** situé dans un bassin de vie de 52.000 habitants, une politique orientée vers une **formation de haut niveau** reste incontournable.

La **formation du jeune et de la jeune joueuse** est donc une priorité absolue. Elle nécessite obligatoirement de renforcer les relations étroites mises en place avec le milieu scolaire (écoles primaires, collèges et lycées) sur l'arrondissement d'Aurillac. Elle nécessite également de développer une forte collaboration avec les structures orientées vers une pratique de haut niveau, et notamment le **Centre de Formation Omnisports Aurillac Cantal Auvergne**. Celui-ci, récemment implanté sur l'agglomération, est en parfaite adéquation avec nos idées de la performance, à ce titre le Hand Ball Club Aurillacois a été le premier à s'associer à cette entreprise.

Le recrutement de **compétences extérieures**, joueurs(es) éducateurs et entraîneurs reste également une nécessité. Toutefois il doit devenir à terme beaucoup plus ponctuel, et correspondre à la venue de personnes très expérimentées en fonction de besoins très spécifiques.

La **découverte** de l'activité, la **pratique** pour le plus grand nombre et l'**accessibilité** à la pratique sportive régulière demeurent à nos yeux les fondements de notre démarche en direction des jeunes de la cité. La forte implication du Hand Ball Club Aurillacois dans ce domaine doit contribuer à renforcer le lien social au sein de celle-ci en utilisant la pratique sportive comme un outil pédagogique à des fins **éducatives, d'insertion et d'intégration**.

La **convivialité**, les rapports humains, le **respect** de chacun et l'**épanouissement des hommes** sont les valeurs qui guident au quotidien la vie de notre association, où chacun prend une part effective dans le fonctionnement de celle-ci. Il s'agit d'une véritable **démarche citoyenne**, une volonté de voir le **sport autrement** .

Porteurs d'**Idées** et de **Projets**, les femmes et les hommes du Hand Ball Club Aurillacois peuvent être fiers d'être les acteurs **dynamiques et engagés** dans la réussite de nos **Perspectives 2001/2005**.

Le Président
Eric DIMON

B – PROJET SPORTIF

Les résultats actuels des équipes premières du Hand Ball Club Aurillacois semblent prouver qu'envisager l'accession en **Championnat de France de Performance** d'une de ces deux équipes à l'orée de la saison sportive 2004/2005 ou 2005/2006, n'apparaît pas forcément comme utopique.

Toutefois nous devons nous y préparer, nous organiser. Compte tenu de la situation géographique, des potentialités économiques du bassin d'Aurillac, le Hand Ball Club Aurillacois doit être avant tout un club formateur : « **l'AUXERRE du Handball** ».

I – UNE ORGANISATION A 3 NIVEAUX

1 – LA FILIERE DE DETECTION ET DE FORMATION : MOINS DE 9/12/14/16 ANS

- **Développer** une stratégie de sensibilisation et d'initiation à la pratique du Handball et du Mini-Handball en direction des écoles primaires (Moins de 9 et Moins de 12 Ans).
- **Favoriser** la pratique sportive régulière en multipliant les opérations d'animation dans les temps péri et extra-scolaires.
- **Contribuer** à animer les secteurs ruraux en proposant des opérations en direction des communes de moindre importance.
- **Utiliser** la pratique sportive comme facteur de développement, d'intégration et de cohésion sociale.
- **Renforcer** les liens déjà existants avec les collèges de l'agglomération.

A – ECOLE PRIMAIRE

Le Hand Ball Club Aurillacois, en relation avec la Municipalité, l'Enseignement Primaire et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, intervient régulièrement dans le cadre de l'opération « **Sport Découverte – Sport de la Ville** ».

Ainsi de nombreux enfants découvrent l'activité Handball et Mini-Handball au travers de cycles d'initiation de 10 à 12 séances encadrées par un éducateur sportif Diplômé d'Etat salarié du club. Cette découverte se prolonge pour les jeunes qui le désirent par une offre de pratique pendant les temps péri et extra-scolaires.

Aujourd'hui, en partenariat avec le Comité Départemental de Handball et le Conseil Général du Cantal, cette démarche est étendue à l'ensemble du département et en particulier à l'Arrondissement d'Aurillac.

Le succès des équipes nationales Féminine et Masculine lors des dernières grandes compétitions mondiales (Jeux Olympiques et Championnats du Monde) et notamment le titre de vice champion du Monde obtenu par les féminines en 1999 et de Champion du Monde par les masculins en 2001 doit être porteur d'engouement.

B – COLLEGE

Dans le respect des textes relatifs à la pratique sportive en milieu scolaire et en prolongement des actions développées à l'école primaire, des **Modules 6^{ème}/5^{ème} Handball** fonctionnent depuis de nombreuses années aux collèges de la **Jordanne** et de la **Ponétie**. Cette offre d'initiation sportive se poursuit pour les plus motivés par la possibilité d'intégrer le **Module Perfectionnement 4^{ème}/3^{ème}** mis en place sur l'ensemble des collèges publics et privés de la ville.

Dans les prochains mois, ces structures devraient revêtir un caractère plus officiel au travers de la création d'une **Section Sportive** à vocation départementale au collège de la **Jordanne**.

OBJECTIFS GENERAUX

- **Envisager** une collaboration étroite entre les établissements du 1^{er} cycle et la structure locale.
- **Favoriser** la continuité d'une pratique sportive découverte à l'école primaire.
- **Rechercher** l'existence d'intérêts convergents et complémentaires entre les différents partenaires (Etablissement scolaire, Club, Ville d'Aurillac, Comité Départemental de Handball du Cantal, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports).
- **Mettre** les jeunes dans les meilleures conditions pour leur permettre de concilier une pratique sportive en harmonie avec leur vie scolaire et affective.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Permettre** une meilleure intégration au sein de l'établissement scolaire et une valorisation de l'élève par la pratique d'une activité sportive supplémentaire : le Handball.
- **Permettre** à un groupe d'élèves de l'établissement, intéressés par cette pratique sportive, de s'entraîner régulièrement pendant le temps scolaire, plusieurs fois par semaine, dans un but d'initiation et de perfectionnement en conciliant études et pratique sportive régulière.
Les élèves de ces sections doivent être licenciés à l'A.S. du collège pour leur permettre de découvrir et de prendre part à la vie associative.

C - DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

Les actions déjà engagées pour favoriser le lien social et pour utiliser le sport comme facteur d'insertion et d'intégration seront poursuivies et renforcées :

- Opérations d'accessibilité à la pratique du Handball pendant les petites et les grandes vacances scolaires pour les enfants de 9 à 14 Ans.
- Ecoles de Handball de quartiers, tournois de rues.
- Centre de loisirs sportifs.

Pour les plus jeunes, la pratique du Mini-Handball sera privilégiée.

Cette filière placée sous la responsabilité d'un entraîneur professionnel (par section) chargé de la coordination et de l'animation de ce secteur s'organise en relation avec les programmes d'actions des Ministères de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Politique de la Ville, etc...

2 - LA FILIERE D'ACCES AU HAUT NIVEAU : MOINS DE 18 ANS ET ESPOIRS

Former ses **propres talents** reste à nos yeux une priorité absolue. Pour ce faire, il convient de s'appuyer sur le **Centre de Formation Omnisports Aurillac Cantal Auvergne** en créant un partenariat très étroit avec ses responsables.

Cette structure permet de concilier études et pratique sportive de **Haut Niveau**. Elle offre aux jeunes joueuses et joueurs la possibilité de s'entraîner **5 à 8 fois par semaine**. Elle assure un suivi et un soutien scolaire, un suivi médical et psychologique, etc... C'est-à-dire toutes les conditions nécessaires à l'éclosion de joueurs(es) de très Haut Niveau.

L'animation et la coordination de ce secteur relève de la responsabilité d'un entraîneur professionnel de Haut Niveau (par section).

3 - LA FILIERE HAUT NIVEAU : EQUIPES PREMIERES

Les sollicitations de préparation (6 à 10 séances d'entraînement par semaine) auxquelles il convient d'ajouter les exigences de la compétition et les contraintes des déplacements requièrent d'apporter aux joueurs(es) un confort matériel indispensable, un suivi social et professionnel adapté, un suivi médical et traumatique performant, et un encadrement technique compétent.

La responsabilité de ce secteur incombe à un entraîneur professionnel de très haute technicité (équipe évoluant dans le Championnat Elite).

II - OBJECTIFS SPORTIFS 2001/2005

1 - SUR LE PLAN QUANTITATIF

La découverte et la pratique du Handball chez les jeunes est suffisamment développée pour assurer un recrutement quantitatif et qualitatif opérant dans toutes les catégories jeunes (Moins de 9/12/14/16 Ans Filles et Garçons).

Les pratiquants désireux de s'orienter vers une pratique de loisir ou de compétition, doivent trouver les conditions nécessaires à leurs attentes.

2 - SUR LE PLAN QUALITATIF

A - JEUNES ELITES : MOINS DE 12/14/16 ANS FILLES ET GARCONS

- **Renforcer** les structures de formation en direction du milieu scolaire : Créer une **Section Sportive** à vocation départementale, pour les féminines et les masculins.
- **Participer** aux Championnats Régionaux Excellence , accéder à la première place et décrocher le titre de **Champion Régional** dans toutes les catégories.
- **Posséder** un maximum de joueurs(es) retenus dans des **sélections** départementales et régionales.

B - MOINS DE 18 ANS

- **Accéder** régulièrement au 1^{er} ou 2^{ème} tour des phases finales du Championnat de France.
- **Posséder** un ou plusieurs joueurs(es) retenus dans les sélections nationales jeunes.

C - ESPOIRS

Pour la section où l'équipe première évoluera en **Championnat de Performance**, l'équipe espoir devra accéder dans les meilleurs délais au premier ou au deuxième niveau du **Championnat de France Amateur**.

D - EQUIPES SENIORS FEMININE ET MASCULINE

- **Envisager** l'accession en **Championnat de France Elite** pour l'une ou l'autre des sections.
- **Envisager** l'accession au plus haut niveau du **Championnat de France Amateur** pour l'une ou l'autre des sections.

L'investissement humain, matériel et financier ne doit pas limiter les efforts consentis en direction d'une véritable politique de formation du joueur et de la joueuse.

C - ORGANISATION STRUCTURELLE

I - AU PLAN SPORTIF

1 - LIEU DES COMPETITIONS

Le gymnase de Peyrolles répond tout à fait aux besoins de l'association **sous réserve** :

- De réaliser une tribune permettant d'accueillir **mille personnes** incluant la conception de **vestiaires** supplémentaires (joueurs et arbitres), d'une **salle de musculation**, d'un **local buvette** et **boutique du club**, de différents locaux en rapport avec la réglementation fédérale en vigueur (**infirmerie, local antidopage, salle de presse, etc...**), la réfection de l'**éclairage** en vue de l'homologation de la salle et la confection de nouveaux **emplacements publicitaires**.
- D'aménager un local de convivialité (**Club House**) permettant l'expression des vraies valeurs de la vie associative, favorisant l'accueil des équipes et les actions de promotion et de représentativité en direction des partenaires institutionnels et économiques, facilitant la communication et le fonctionnement interne au quotidien.
- Ponctuellement il peut s'avérer nécessaire d'utiliser des créneaux de compétitions dans un autre gymnase (**Marie Marvingt**) compte tenu du nombre d'équipes devant évoluer sur un même week-end.

2 - LIEUX D'ENTRAÎNEMENTS

- Bénéficier de créneaux d'entraînement supplémentaires dans un ou plusieurs gymnases (la Ponétie, Duclaux ou autres...) pour permettre aux équipes premières de s'entraîner plus tôt et pour les jeunes de favoriser un accueil de proximité.

3 - LES EQUIPES - Saison 2001/2002

Equipes Féminines	Niveau de Jeu	Nombre d'entraînements
1 équipe Senior	Nationale 2	4/semaine
1 équipe Senior/Espoir	Excellence régionale	2/semaine
1 équipe - 18 Ans	Nationale	4/semaine
2 équipes - 16 Ans	Excellence /Honneur Rég.	3/semaine
2 équipes - 14 Ans	Excellence Rég./Dép.	3/semaine
1 équipe - 12 Ans	Départemental	2/semaine
1 équipe - 9 Ans	Départemental	1/semaine

Equipes Masculines	Niveau de Jeu	Nombre d'entraînements
1 équipe Senior	Nationale 3	4/semaine
1 équipe Senior/Espoir	Prénationale	3/semaine
1 équipe - 18 Ans	Nationale	4/semaine
2 équipes - 16 Ans	Excellence/Honneur Rég.	3/semaine
2 équipes - 14 Ans	Excellence Rég. /Dép.	3/semaine
2 équipes - 12 Ans	Départemental	2/semaine
1 équipe - 9 Ans	Départemental	1/semaine

4 - ENCADREMENT TECHNIQUE

Volonté de proposer un **entraîneur/éducateur par équipe** auquel il convient d'adjoindre un **éducateur en formation** et un **dirigeant d'équipe**, soit :

- 19 Entraîneurs/Educateurs .
- 19 Educateurs en formation.
- 19 Dirigeants d'équipes.

Dans un souci qualitatif, l'indemnisation de l'encadrement devra être envisagée en fonction d'une grille indiciaire prenant en compte le niveau de compétence (diplômes d'entraîneurs), la volonté de participer à des stages de recyclage, le nombre d'heures d'encadrement , etc...

5 - RELATIONS AVEC LE MILIEU SCOLAIRE

A - A L'ECOLE PRIMAIRE

Dans le cadre de l'opération « **Sport Découverte – Sport de la Ville** » et des actions développées par le Comité Départemental :

- Mise à disposition de cadres techniques compétents, titulaire au minimum du **BEES 1^{er} degré Handball**.
- Nécessité de pouvoir utiliser des installations sportives permettant la pratique du Handball (gymnases) pendant les temps péri et extra scolaires.
- Nécessité de pouvoir bénéficier d'un matériel pédagogique adapté (tracé de terrains de Mini-Handball, buts, adéquats, etc...).

B - AU COLLEGE

Dans le cadre du fonctionnement des **Modules Handball** existants et de la création d'une **Section Sportive** à vocation départementale :

- En relation et en accord avec Mesdames et Messieurs les Principaux de Collèges et Mesdames et Messieurs les Enseignants d'EPS ⇒ bénéficier de créneaux d'entraînement pendant le temps scolaire.
- En accord avec l'OMS et la Ville d'Aurillac ⇒ utiliser des créneaux de gymnases en périscolaire.

6 - RELATION AVEC LE CENTRE DE FORMATION OMNISPORTS AURILLAC/CANTAL/AUVERGNE

Pour former ses propres talents, les dirigeants souhaitent largement s'appuyer sur cette structure, et donc créer des relations très étroites avec ses responsables.

II - AU PLAN ADMINISTRATIF

Le Hand Ball Club Aurillacois, **association loi 1901**, dont l'objectif est la pratique du Handball, est composé :

- D'un **Comité de Direction** de 21 membres élus pour quatre ans par l'Assemblée Générale.
- D'un **Bureau Directeur** élu par le Comité de Direction et comprenant :
 - Un Président
 - Un Vice-Président
 - Un Secrétaire Général et un Secrétaire général Adjoint
 - Un Trésorier Général et un Trésorier Général Adjoint
 - Un Manager Général
 - Un Directeur Technique.
- De **Commissions** : (Sportive - Technique / Formation – Arbitrage – Médicale – Partenariat – Manifestations - Promotion / Communication – Matériel).

A terme, la création d'une Société Anonyme à Objet Sportif en complément de l'association existante pourra s'envisager pour gérer le secteur professionnel : Equipe 1^{ère} et Espoir de l'une ou l'autre des sections.

D - LES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

I - LES RESSOURCES HUMAINES

L'Association bénéficie désormais des compétences et de l'expérience de cinq salariés :

- **1 Technicien Sportif Coordonnateur**
- **2 Techniciens Sportifs Spécialisés** titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} Degré Handball et du Diplôme d'Educateur Confirmé
- **1 Agent de Développement Associatif**
- **1 Secrétaire** à temps partiel (30 heures).

1 - LES MISSIONS

- Relation avec le milieu scolaire :
 - ◆ Concertation avec les Principaux de **Collèges** et Directeurs d'**Ecoles Primaires**
 - ◆ Relations avec les Conseillers Pédagogiques de Circonscription en **EPS** et les Conseillers Pédagogiques Départementaux
 - ◆ Relations avec les Responsables Départementaux de l'**USEP** et de l'**UNSS**
 - ◆ Participation au suivi scolaire des élèves
- Encadrement des cycles d'initiation mis en place dans les écoles primaires de la Ville et de l'Arrondissement d'Aurillac.
- Encadrement des écoles de Handball de quartier et des sites d'animation mis en place au niveau de la Ville d'Aurillac et des différentes communes de l'arrondissement.
- Relation avec le Service des Sports et d'Animation/Jeunesse de la Ville d'Aurillac pour mettre en œuvre des politiques d'accessibilité et de développement des pratiques sportives pour le plus grand nombre.
- Encadrement des modules Handball et de la future section sportive proposés par les différents collèges de la Ville, en relation avec les enseignants d'EPS de ces établissements.
- Coordination technique du club :
 - ◆ Etablir un projet cohérent de formation du joueur(se) de -12 Ans à -18 Ans
 - ◆ Mettre en place une formation de cadre, initiale et continue pour les entraîneurs non permanents
 - ◆ Encadrer plusieurs équipes de jeunes joueurs(es).
- Promotion et communication interne et externe liées à l'activité de l'association.
- Développement et gestion du portefeuille des partenaires économiques.
- Gestion administrative, secrétariat, accueil, standard téléphonique.

Compte tenu de l'importance de ces missions, il s'avère nécessaire de créer dans les prochains mois, un poste de **Technicien Sportif Spécialisé** supplémentaire pour faire face aux exigences sportives définies.

2 - LES RELATIONS AVEC LA VILLE D'AURILLAC

A ce jour, la Ville d'Aurillac emploie un handballeur, correspondant à un statut d'entraîneur au sein du club. A l'avenir, dans un but d'efficience, de contractualisation et de responsabilisation des deux parties, il semble opportun de définir par convention ou par accord mutuel :

- Le nombre de postes mis à disposition du Handball Club Aurillacois.
- Le statut administratif des personnels : contractuel, stagiaire, titulaire, temps complet ou non complet.
- La durée de leur contrat et les modalités de résiliation.
- Les missions municipales et les détachements horaires de mise à disposition de l'association.
- Les possibilités de titularisation.
- Etc...

Compte tenu des objectifs sportifs définis, et afin d'éviter une surenchère excessive, la dotation de 4 postes municipaux (1 poste d'entraîneur et 6 postes à temps non complet de joueurs(es) de haut niveau semble être la solution adaptée à long terme. L'échéancier pourrait être ainsi défini :

- **2002** : Création de 2 postes de joueurs(es) à temps non complet
- **2003** : Création de 2 postes de joueurs(es) à temps non complet
- **2004** : Création d'un poste d'entraîneur professionnel
- **2005** : Création de 2 postes de joueurs(es) à temps non complet

De la même façon, un partenariat avec le **Conseil Général du Cantal** devrait progressivement s'envisager.

II - LES RESSOURCES FINANCIERES

Les Perspectives 2001/2005 nécessitent une volonté commune de réussite de la part des différents partenaires (institutionnels, économiques et handballistique : joueurs(es) dirigeants etc...).

Elles impliquent une synergie des moyens à la fois financiers, matériels et humains, elles incitent les différents protagonistes à mettre en place une politique contractuelle (Contrats d'Objectifs) afin que chacun évalue les actions réellement entreprises et les résultats obtenus.

Les budgets prévisionnels des années **2001 – 2002 – 2003 - 2004** et **2005** sont présentés en annexe.

III - LES MOYENS MATERIELS

1 - MATERIEL ADMINISTRATIF

Afin de permettre une gestion administrative et financière rigoureuse, il semble indispensable de se doter d'un matériel informatique performant adapté aux nouvelles technologies de l'information et de la communication :

- Utilisation d'Internet
- Création d'un site
- Adaptation de la bureautique

2 - MATERIELS SPORTIFS ET PEDAGOGIQUES

- Maillots, shorts, survêtements, ballons, petite dotation :
 - Afin de mieux affirmer l'appartenance à la Ville d'Aurillac, le club a opté pour les couleurs rouge et bleu et devra se doter de nouveaux équipements.
 - Lors des signature des futurs Contrats d'Objectifs, avec les partenaires institutionnels (**Conseil Régional**, **Conseil Général**), la présence de leurs logos sur les équipements sera mis en place..
- Matériels didactiques :
 - Achat de documents écrits et audiovisuels spécialisés pour permettre la mise en place d'une véritable formation initiale et continue des entraîneurs au sein de la même structure.
- Matériels audiovisuels :
 - Achat d'un caméscope, d'un magnétoscope et d'un téléviseur.

3 - AUTRES MATERIELS

L'association envisage l'achat de 2 minibus pour permettre de déplacer à moindre frais les équipes évoluant en Championnats Régionaux et Départementaux.

E - ORGANISATION FONCTIONNELLE

I - COMITE DE DIRECTION

Il est le garant de la mise en œuvre de la politique et des orientations décidées en Assemblée Générale. Il valide les actions engagées par le Bureau Directeur.

II - LE BUREAU DIRECTEUR

Il applique les décisions prises en Assemblée Générale, sous la responsabilité du Comité de Direction . Il conçoit, gère et coordonne les actions à mettre en œuvre, en conformité avec le projet de développement, il est garant de l'exécution et du suivi de celui-ci. Il donne pouvoir aux responsables des différentes commissions, délégations spécifiques, etc...Il rend compte de son activité au Comité de Direction.

1 - LE PRESIDENT

Il représente le club dans tous les actes engagés par l'association. Il conçoit, gère, coordonne les actions à mettre en œuvre, en conformité avec le projet de développement. Il est le garant de l'exécution et du suivi de celui-ci. Il anime, dynamise et coordonne l'activité du Bureau Directeur. Il est l'interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels et économiques.

2 - LE VICE-PRESIDENT

Il assiste le Président pour l'ensemble des missions placées sous sa responsabilité. Il conçoit, gère, coordonne, anime et dynamise le fonctionnement des commissions et des délégations. En collaboration avec le Secrétaire Général , il s'assure que les objectifs définis pour chaque responsable de commission ou de délégation sont bien en cours de réalisation. Il contribue avec le Président au bon fonctionnement du Bureau Directeur.

3 - LE SECRETAIRE GENERAL et LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

Ils ont en charge la conceptualisation, l'organisation, la coordination, et la gestion des activités du club. Ils rendent compte périodiquement de leurs activités au Président. Leurs pouvoirs décisionnels sont limités aux domaines définis par le Bureau Directeur. Ils veillent à la mise en place et au suivi du plan de développement, en relation avec le Président et le Manager Général.

4 - LE TRESORIER GENERAL et LE TRESORIER GENERAL ADJOINT

Ils assurent la gestion, l'organisation et la structuration des finances du club. Ils n'ont de pouvoirs décisionnels que dans les domaines de compétences définis par le Bureau Directeur, lesquels sont en concordance avec les orientations définies par le Comité de Direction. Ils rendent compte périodiquement de leurs activités auprès du Bureau Directeur.

5 - LE MANAGER GENERAL

Il collabore à la conceptualisation, l'organisation, la coordination, et la gestion des activités du club. Il conçoit, gère, coordonne, anime et dynamise le fonctionnement des commissions et des délégations spécifiques. Il veille à la mise en place et au suivi du plan de développement, en relation avec le Président et le Secrétaire Général. Il rend compte périodiquement de son activité au Bureau Directeur. Dans le cadre de ses missions, si le Manager Général est salarié de l'association, il ne disposera que d'une voix consultative au sein du Bureau Directeur et du Comité de Direction.

6 - LE DIRECTEUR TECHNIQUE

Il est responsable de la conceptualisation, l'organisation, la gestion, de toute la partie technique du club. Il élabore, en concertation avec la Commission Technique/Formation, un projet spécifique de formation du joueur(se). Il organise et anime un plan de formation cohérent pour les arbitres et les entraîneurs du club. Il veille au bon déroulement des processus de formation, il coordonne les actions techniques. Dans le cadre de ses missions, si le Directeur Technique est salarié de l'association, il ne disposera que d'une voix consultative au sein du Bureau Directeur et du Comité de Direction.

III - LES COMMISSIONS

Le principe : 1 commission = 1 mission. La personne qui se voit confier la présidence d'une commission est en charge de concevoir, d'organiser, de gérer au mieux des intérêts du club, la spécificité de son travail. Son action est placée sous la responsabilité du Secrétaire Général. Elle n'a pas d'autres pouvoirs que celui que lui confère le Bureau Directeur, auquel elle doit rendre compte de façon périodique.

1 - COMMISSION SPORTIVE

Elle a en charge la gestion et l'organisation administrative de toutes les rencontres sportives (Championnat, Coupe, Tournois, Matches amicaux...) se déroulant à l'extérieur et à domicile. Elle coordonne les déplacements de toutes les équipes. Son Président est placé sous l'autorité du Directeur Technique avec qui il travaille en étroite collaboration.

2 - COMMISSION TECHNIQUE/FORMATION

Elle élabore, en concertation avec le Directeur Technique un projet spécifique de formation du joueur(se). Elle organise et anime un plan de formation cohérent pour les arbitres et les entraîneurs du club. Elle veille au bon déroulement des processus de formation, elle coordonne les actions techniques.

3 - COMMISSION ARBITRAGE

Elle a en charge la gestion des arbitres, les arbitrages à effectuer, le suivi qualitatif des arbitres et la formation des jeunes arbitres. Son Président est placé sous l'autorité du Directeur Technique avec qui il travaille en étroite collaboration .

4 - COMMISSION MEDICALE

Elle définit en concertation avec le Directeur Technique et les entraîneurs les modalités du suivi médical, traumatique et psychologique du joueur(se). Son Président travaille en étroite collaboration avec son homologue du Centre de Formation Omnisports Aurillac Cantal Auvergne pour assurer le suivi des joueurs(es) concernés par ce dernier.

5 - COMMISSION PARTENARIAT

Elle a en charge la partie recettes commerciales du club. Elle organise la prospection des entreprises locales ou nationales afin de vendre l'image véhiculée par le club auprès du grand public en échange d'une publicité payable en argent ou en biens. Son Président s'entoure d'une équipe de prospecteurs dont il assure la coordination. L'Agent de Développement Associatif salarié du club contribue très largement à cette démarche. Son action se place dans une perspective définie par le Bureau Directeur à qui il rend compte périodiquement.

6 - COMMISSION MANIFESTATION

Elle a la charge de toutes les manifestations proposées par le club : Les opérations qui mettent à contribution plusieurs fois dans l'année les adhérents de l'association (Quine, Tombola, Calendriers, etc...) et les différentes manifestations organisées par le club à caractère sportif et festif. Son rôle est de proposer, d'organiser, de préparer, de coordonner, toutes les actions visant à conforter le climat d'amitié, de convivialité et de fraternité essentiel à la vie du club. Son Président est placé sous la responsabilité du Bureau Directeur à qui il rend compte périodiquement.

7 - COMMISSION PROMOTION/COMMUNICATION

Elle a en charge la communication interne et externe du club. Elle assure les relations avec l'ensemble des médias (Presse, Radio, Télévision, etc...). En collaboration avec la Commission Partenariat, elle organise les opérations de promotion, de représentativité en direction des partenaires institutionnels et économiques. L'Agent de Développement Associatif salarié du club contribue très largement à cette démarche. Son action se place dans une perspective définie par le Bureau Directeur à qui il rend compte périodiquement.

8 - COMMISSION MATERIEL

Elle a en charge la gestion du matériel nécessaire au fonctionnement du club : Matériel administratif, médical, sportif, technique, documents, livres, matériel vidéo etc... Son Président tient à jour un état des stocks, gère les achats, les ventilations, et assure le bon fonctionnement de la Boutique du Club. En étroite collaboration avec le Trésorier Général, il rend compte périodiquement au Bureau Directeur.

IV - LES DELEGATIONS SPECIFIQUES

Le principe : 1 homme = 1 mission. La personne qui se voit confier la responsabilité d'une délégation est en charge de concevoir, d'organiser, de gérer au mieux des intérêts du club, la spécificité de son travail. Son action n'a pas d'autres pouvoirs que celui que lui confère le Bureau Directeur, auquel elle doit rendre compte de façon périodique.

1 - LE REGISSEUR

Il a en charge l'organisation matérielle des compétitions à domicile, c'est à dire des matchs de jeunes et des matchs des équipes premières : accueil du public, des équipes, des arbitres, de l'installation et de la mise en conformité des lieux. Son rôle est capital. Il s'entoure d'une équipe dont il assure le fonctionnement. Il est placé sous la responsabilité du Secrétaire Général, à qui il rend compte périodiquement des difficultés, des besoins etc...

2 - LE FACTOTUM

Il a en charge tous les « **petits boulots** » souvent ingrats mais ô combien utiles et nécessaires dans la vie d'un club. Réparer, installer, bidouiller, entretenir le matériel etc...

3 - LE DIRIGEANT D'EQUIPE

Il a en charge toute la partie « vie pratique » liée à son équipe. Son action consiste à améliorer, organiser, coordonner toutes les affaires concernant la vie de son secteur. Il organise les déplacements selon les plans prévus, il gère le matériel attribué, les licences, remplit les feuilles de matchs, il agit comme officiel ou comme secrétaire-chronométreur lors des compétitions. Son statut fait de lui avec l'entraîneur, une pièce maîtresse du processus d'encadrement. Il assure la relation entre l'équipe et le Bureau Directeur, auquel il rend compte périodiquement. Il cherche à créer des liens amicaux avec les parents des licenciés, pour les impliquer progressivement dans les tâches de l'équipe et du club (déplacements, fonctionnement d'une commission...). Son action est également orientée vers le suivi social des joueurs(es) vie familiale, vie scolaire, insertion dans le tissu du club, etc... Il veille à tout et à tous, c'est le « **papa poule** » de l'équipe.

Il a en charge toute la partie technique liée à son équipe. Son action consiste à Former, Eduquer, Perfectionner, Renforcer le joueur(se) et l'équipe dont il a la charge. Il veille à respecter les consignes et les directives formulées par le Directeur Technique, à qui il rend compte de son action périodiquement. Il a le devoir de se former. Avec le Dirigeant d'Equipe, il a le devoir de veiller à la bonne utilisation du matériel attribué : sortie et retour des ballons (gonflage), maillots, pharmacie, petits équipements etc...

V - LE SECRETARIAT

Aucun pouvoir décisionnel. Il est placé sous la responsabilité directe du Président et du Secrétaire Général. Il est à disposition du Secrétaire Général, du Trésorier Général, du Manager Général, du Directeur Technique, des responsables des différentes commissions et délégations, des entraîneurs et des dirigeants d'équipes afin de faciliter les tâches administratives inhérentes à la mise en œuvre de leurs responsabilités respectives.

CONCLUSION

Ce projet définit les **conditions nécessaires** à l'éclosion d'un **Handball de Haut Niveau** sur l'Agglomération Aurillacoise. Il précise également la volonté des dirigeants du club d'œuvrer dans la vie sportive et sociale de la cité.

Dans un avenir proche, le **Hand Ball Club Aurillacois** deviendra le club phare du **Département**, de la **Région** et du **Centre de la France**. En s'appuyant sur une politique résolument tournée vers la formation du joueur(se), un club d'Aurillac, un club du Cantal, un club d'Auvergne peut évoluer à **Haut Niveau**, sans pour cela tomber dans un « **délire financier** ».

Nous devons éviter que nos compétences soient obligées de s'expatrier sous d'autres cieux, pour cela il est nécessaire de mettre en place une dynamique locale avec nos partenaires naturels :

- **La Ville d'Aurillac**
- **Le Conseil Général du Cantal**
- **Le Conseil Régional d'Auvergne**
- **La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports**
- **La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**
- **L'Education Nationale**
- **L'Union Sportive de l'Enseignement Primaire**
- **L'Union Nationale du Sport Scolaire**
- **Le Centre de Formation Omnisports Aurillac Cantal Auvergne.**

Pour assurer la pérennité d'un **Handball de Haut Niveau** et devenir le club phare de la région, nous vous proposons de gagner **ensemble** pour le renom de l'**Auvergne**, du **Cantal**, de la **Ville d'Aurillac** et du **Hand Ball Club Aurillacois**.

CHARGES	2001	2002	2003	2004	2005
- SALAIRES	688 000	891 000	1 094 000	1 550 000	1 800 000
- Salaires	478 000	621 000	764 000	1 100 000	1 250 000
- Charges salariales	210 000	270 000	330 000	450 000	550 000
<u>Vie du Club</u>	104 600	122 000	139 000	154 000	169 000
Fonctionnement courant	17 000	20 000	26 000	32 000	37 000
Organisation Assemblée Générale	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Frais de recrutement	15 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Matériel de bureau	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Boutique du club	20 000	25 000	30 000	35 000	40 000
Assurances	1 000	1 000	1 000	2 000	2 000
Téléphone - Fax	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Timbres - Affranchissement	3 000	5 000	5 000	5 000	7 000
Buvette match	16 600	19 000	25 000	28 000	31 000
<u>Vie Sportive</u>	254 000	332 000	368 000	528 000	682 000
Engagements équipes	17 000	22 000	23 000	26 000	30 000
Dépenses administratives	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Arbitrages	40 000	50 000	60 000	90 000	120 000
Achat matériel sportif	30 000	40 000	40 000	65 000	90 000
Stages et formations	23 000	25 000	26 000	27 000	28 000
Stage de préparation	32 000	40 000	40 000	60 000	80 000
Héberg. Champ. Fr.-18 Ans F & G	5 000	10 000	12 000	20 000	29 000
Héberg. Champ. Fr. Eq 1ère F	25 000	40 000	49 000	80 000	90 000
Héberg. Champ. Fr. Eq 1ère M	30 000	50 000	60 000	100 000	150 000
Tournois	12 000	15 000	18 000	20 000	25 000
<u>Partenariat</u>	64 000	94 000	114 000	150 000	175 000
Matériel publicitaire	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Frais de promotion	4 000	14 000	14 000	30 000	35 000
Echange publicité marchandise	50 000	70 000	90 000	110 000	130 000
<u>Manifestations</u>	54 000	56 500	59 000	62 000	64 000
Tournoi de septembre	35 000	36 000	37 000	38 000	39 000
Tombola	2 000	2 500	3 000	3 500	4 000
Quine	5 000	5 500	6 000	6 500	7 000
Calendrier	2 000	2 500	3 000	4 000	4 000
Autres manifestations	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<u>Transport</u>	188 400	247 500	278 000	463 500	475 000
Dépl. Sportif : Car	150 000	200 000	220 000	400 000	400 000
Dépl. Sportif : Voiture	20 000	20 000	25 000	25 000	30 000
Dépl. mission club	2 000	2 500	3 000	3 500	5 000
Dépl. mission salariés	16 400	25 000	30 000	35 000	40 000
<u>Fond de Réserve à l'Emploi</u>	0	150 000	150 000	200 000	200 000
TOTAL DEPENSES	1 353 000	1 893 000	2 202 000	3 107 500	3 565 000

PRODUITS	2001	2002	2003	2004	2005
<u>Subventions</u>	340 000	525 000	693 000	1 409 000	1 675 000
Mairie : Contrat d'Objectif	240 000	350 000	450 000	550 000	700 000
O.M.S	3 000	3 000	3 000	4 000	5 000
DDJS : FNDS + CLSH	9 000	10 000	11 000	12 000	13 000
DDJS : Projet d'Animation	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
C.G : Aide Dépl. Rég.	13 000	15 000	17 000	19 000	20 000
C.G : Champ France -18 Ans	8 000	15 000	15 000	17 000	20 000
C.G : Contrat d'Objectif	50 000	115 000	180 000	290 000	400 000
C.R : Formation	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
C.R : Contrat d'Objectif	0	0	0	500 000	500 000
<u>Vie du Club</u>	68 000	100 500	153 000	215 500	277 000
Fonctionnement courant	1 000	1 500	2 000	2 500	3 000
Assemblée Générale	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Boutique du Club	20 000	25 000	30 000	35 000	40 000
Entrées spectateurs	20 000	40 000	80 000	130 000	180 000
Buvette match	20 000	25 000	30 000	35 000	40 000
Intérêt C.A	3 000	5 000	7 000	9 000	10 000
<u>Vie sportive</u>	143 000	145 500	156 000	156 000	157 000
Perception licences	70 000	72 000	74 000	76 000	78 000
Péréquation FFHB	20 000	25 000	30 000	30 000	30 000
Péréquation LAHB	2 000	2 500	3 000	3 000	4 000
Mise à dispo CTF: CD15	38 000	30 000	30 000	25 000	20 000
Participation formation	8 000	9 000	10 000	11 000	12 000
Stage de préparation	0	1 000	2 000	3 000	4 000
Participation tournois	5 000	6 000	7 000	8 000	9 000
<u>Partenariat</u>	350 000	520 000	690 000	860 000	1 030 000
Partenariat	300 000	450 000	600 000	750 000	900 000
Echange Publicité Marchandise	50 000	70 000	90 000	110 000	130 000
<u>Manifestations</u>	92 000	102 000	110 000	117 000	126 000
Tournoi de septembre	45 000	47 000	49 000	51 000	53 000
Tombola	10 000	12 000	12 000	12 000	15 000
Calendrier	10 000	12 000	14 000	15 000	15 000
Quine	15 000	17 000	19 000	21 000	23 000
Autes manifestations	12 000	14 000	16 000	18 000	20 000
<u>Aide à l'Emploi</u>	360 000	500 000	400 000	350 000	300 000
	360 000	500 000	400 000	350 000	300 000
<u>Prélèvement Fond de Réserve</u>	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	1 353 000	1 893 000	2 202 000	3 107 500	3 565 000